

L'émergence de la « ville en grappe »

Au débouché de l'axe rhodanien, irrigué par les grandes voies de communication Nord/Sud et Est/Ouest, le territoire situé dans un rayon de 25 km autour d'Avignon constitue un réseau de villes (petites et moyennes) qui forment «une ville en grappe» très singulière.

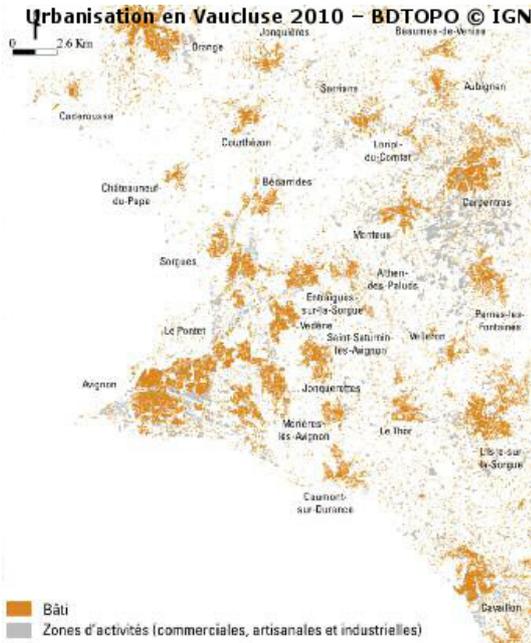
Ce territoire est soumis à une forte dynamique de développement urbain : les quartiers nouveaux, les «zones» pavillonnaires, les «zones» commerciales et d'activités développent une forme urbaine à faible densité, très consommatrice d'espace, directement en concurrence avec l'activité agricole qui reste essentielle à l'équilibre économique, spatial et paysager de ce territoire.

Cet étalement urbain se traduit notamment par l'étirement linéaire de ces extensions le long des principaux axes de communication (Avignon – Carpentras, Avignon – Remoulins, RN7 au Sud et RD 907 au Nord d'Avignon) et les principales entrées de la plupart des villes du département : Apt, Bollène, Carpentras, Cavaillon, Pertuis, Orange, Piolenc, Vaison-la-Romaine, etc.

Cette image d'un urbanisme qui semble s'être développé sans règle ni projet, qui offre des formes banalisées identiques du nord au sud du pays, illustre la problématique paysagère dite «des entrées de villes» qui représente la partie la plus visible de cet étalement urbain contemporain, le «paysagement» des ronds-points étant devenu la figure emblématique qui n'est pourtant pas à la hauteur de l'enjeu.



Car cet enjeu majeur de l'avenir paysager du département réside dans la recherche d'un projet spatial, urbain et paysager qui mette en cohérence la trame verte agricole et cette forme urbaine très étalée. Ce projet doit s'appuyer notamment sur une mise en valeur des structures linéaires (les rivières et leurs ripisylves, les canaux, le réseau viaire et ses plantations d'alignement) qui assurent les liens fonctionnels, écologiques et paysagers entre les pôles multiples de cette ville en réseau. Ce projet représenterait également une réponse urbaine à la nécessité de création des corridors écologiques (la trame verte et la trame bleue résultant des lois Grenelle 1 et 2) qui pourront être également les supports pour la création de liaisons destinées au développement des déplacements doux.



Trouver les référents urbanistiques et paysagers modernes à cette ville étalée permettant de lui donner un caractère maîtrisé, représente l'autre volet de ce projet spatial à construire. Compte-tenu de la rapidité du processus et de son irréversibilité relative (à l'échelle de temps historique), il s'agit là d'un enjeu d'une urgence absolue au regard des exigences modernes de l'économie (tourisme, agriculture, parcs d'activités) ainsi qu'au regard de la qualité des paysages vécus par les populations.

L'[atlas des paysages de Vaucluse](#), par la mise en évidence des différentes "[structures paysagères](#)" et des enjeux localisés pour chacune des [16 unités de paysage](#) du département, se veut un outil au service des aménageurs et des acteurs du territoire pour les aider dans cette recherche d'un projet de paysage maîtrisé.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
 Hôtel du Département
 Rue Viala - 84909 Avignon Cedex 09